

# CODE DE TRANSPARENCE

Carmignac Portfolio Grandchildren et  
Carmignac Portfolio Family Governed adoptent  
une approche d'investissement responsable (ISR)

Novembre 2019

Les informations contenues dans le présent document sont confidentielles et appartiennent à Carmignac. Veuillez vous reporter aux mentions légales figurant dans le présent document.

### Déclaration d'engagement

L'investissement durable et responsable fait partie intégrante du positionnement stratégique et de la philosophie de **Carmignac**, qui est impliqué dans l'ISR depuis 2012 et a salué la mise en place du Code de Transparence européen pour les fonds ISR ouverts au public.

Cette déclaration d'engagement est la seconde publiée par Carmignac. Elle couvre la période du 30/11/2019 au 30/11/2020. La réponse complète au Code de Transparence européen est accessible ci-après. Elle figurera aussi dans le rapport annuel des Fonds concernés ainsi que sur le site Internet de Carmignac.

### Conformité du Code de transparence

Mark Denham et Obe Ejikeme s'engagent en faveur de la transparence et la société Carmignac estime faire preuve de la plus grande transparence possible compte tenu de l'environnement réglementaire et concurrentiel des pays dans lesquels elle intervient. **Carmignac** est en conformité avec l'ensemble des recommandations du Code de Transparence européen pour les fonds ISR.

**Le 30 novembre 2019**

Nom du/des fonds :					
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Carmignac Portfolio Grandchildren</li> <li>- Carmignac Portfolio Family Governed</li> </ul>					
	Classes d'actifs	Standards et normes d'exclusion	Encours des fonds au 30/11/2019	Autres labels	Liens vers les documents relatifs aux fonds
<input type="checkbox"/> Investissement « Best-in-Class » <input checked="" type="checkbox"/> Dialogue et vote <input checked="" type="checkbox"/> Intégration des critères ESG <input checked="" type="checkbox"/> Exclusions <input type="checkbox"/> Investissement à impact positif <input checked="" type="checkbox"/> Analyses normatives <input checked="" type="checkbox"/> Menant à l'exclusion <input type="checkbox"/> Menant à l'analyse de la gestion des risques/au dialogue <input checked="" type="checkbox"/> Investissement thématique du développement durable	<b>Gestion passive</b> <input type="checkbox"/> Spécifier l'indicateur de référence <input type="checkbox"/> Spécifier l'indicateur de référence ESG/ISR  <b>Gestion active</b> <input type="checkbox"/> Actions de la pays de la zone euro <input type="checkbox"/> Actions de pays de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> Actions internationales <input type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créance libellés en euros <input type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créance internationaux <input type="checkbox"/> Actifs monétaires <input type="checkbox"/> Actifs monétaires à court terme <input type="checkbox"/> Fonds structurés	<input checked="" type="checkbox"/> Armes controversées <input type="checkbox"/> Alcool <input checked="" type="checkbox"/> Tabac <input checked="" type="checkbox"/> Armement <input checked="" type="checkbox"/> Énergie nucléaire <input checked="" type="checkbox"/> Droits de l'Homme <input checked="" type="checkbox"/> Droits du travail <input checked="" type="checkbox"/> Jeux d'argent <input checked="" type="checkbox"/> Pornographie <input type="checkbox"/> Expérimentation animale <input type="checkbox"/> Minéraux sources de conflits <input type="checkbox"/> Biodiversité <input type="checkbox"/> Déforestation <input checked="" type="checkbox"/> Secteurs à forte empreinte de CO <sub>2</sub> (charbon y compris) <input type="checkbox"/> Génie génétique <input checked="" type="checkbox"/> Autres (préciser) <input checked="" type="checkbox"/> Energie Non conventionnelle et conventionnelle (pétrole) <input checked="" type="checkbox"/> Pacte mondial <input checked="" type="checkbox"/> Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales <input checked="" type="checkbox"/> Conventions de l'OIT <input type="checkbox"/> Autres (préciser)	Carmignac Portfolio Grandchildren: 21 millions d'euros  Carmignac Portfolio Family Governed: 20 millions d'euros	<input checked="" type="checkbox"/> Label ISR (France) <input type="checkbox"/> Label TEEC (France) <input type="checkbox"/> Label CIES (France) <input type="checkbox"/> Label LuxFLAG (Luxembourg) <input type="checkbox"/> Label FNG (Allemagne) <input type="checkbox"/> Ecolabel (Autriche) <input type="checkbox"/> Autres (préciser)	<b>Carmignac Portfolio Grandchildren</b> <a href="https://www.carmignac.lu/fr_LU/fonds/carmignac-portfolio-grandchildren/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds">https://www.carmignac.lu/fr_LU/fonds/carmignac-portfolio-grandchildren/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds</a>  DICI Prospectus Rapport hebdomadaire, trimestriel et annuel Factsheet mensuelle Factsheet mensuelle ESG Lignes directrices ISR Flyer ISR Indicateur ESG et Droits de l'homme  <b>Carmignac Portfolio Family Governed</b> <a href="https://www.carmignac.lu/fr_LU/fonds/carmignac-portfolio-family-governed/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds">https://www.carmignac.lu/fr_LU/fonds/carmignac-portfolio-family-governed/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds</a>  DICI Prospectus Rapport hebdomadaire, trimestriel et annuel Factsheet mensuelle Factsheet mensuelle ESG Lignes directrices ISR Flyer ISR Indicateur ESG et Droits de l'homme

## Sommaire

1.	Informations générales sur la société de gestion .....	2
1.1.	Nom de la société de gestion en charge du ou des fonds visés par ce Code .....	2
1.2.	Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investissement socialement responsable de la société de gestion ? .....	2
1.3.	Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ? .....	2
1.4.	Comment la société de gestion appréhende-t-elle la question des risques/opportunités ESG, y compris ceux liés au changement climatique ? .....	5
1.5.	La société de gestion participe-t-elle à des initiatives d'IR ? .....	7
1.6.	Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ? .....	8
2.	Informations générales sur le(s) fonds visé(s) par ce code de transparence .....	8
2.1.	A quelles fins le(s) fonds intègr(ent)-il(s) les critères ESG ? .....	8
2.2.	Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du/des fonds ? .....	9
2.3.	Quels critères ESG sont pris en compte par le(s) fonds ? .....	9
2.4.	Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par le(s) fonds ? .....	10
2.5.	Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (composition de l'univers d'investissement, échelle d'évaluation, etc.) ? .....	11
2.6.	À quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ? .....	16
3.	Processus de gestion .....	17
3.1.	Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ? .....	17
3.2.	Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ? .....	17
3.3.	Comment sont évalués les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ? .....	18
3.4.	Le processus d'évaluation ESG et/ou processus de gestion a-t-il changé au cours des 12 derniers mois ? .....	18
3.5.	Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ? .....	19
3.6.	Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt-emprunt de titres ? .....	19
3.7.	Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ? .....	19
3.8.	Le ou les fonds investissent-ils dans des OPC ? .....	19
4.	Contrôles ESG .....	19
4.1.	Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du/des fonds telles que décrites à la section 4 ? .....	19
5.	Mesures d'impact et reporting ESG .....	20
5.1.	Comment est évaluée la qualité ESG du/des fonds ? .....	20
5.2.	Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le/les fonds ? .....	21
5.3.	Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ? .....	21
5.4.	Veillez énumérer tous les supports et documents publics (sites web inclus) que vous utilisez pour informer les investisseurs de l'approche ISR du fonds, en ajoutant un lien vers une liste détaillée et récente (moins de six mois) des participations du ou des fonds. ....	25

## 1. Informations générales sur la société de gestion

### 1.1. Nom de la société de gestion en charge du ou des fonds visés par ce Code

La société de gestion des compartiments de la SICAV de droit luxembourgeois « Carmignac Portfolio », et donc de Carmignac Portfolio Grandchildren, Carmignac Portfolio Family Governed est :

CARMIGNAC GESTION Luxembourg

City Link - 7, rue de la Chapelle - L-1325 Luxembourg - Tél. : (+352) 46 70 60 1

Filiale de Carmignac Gestion - société de gestion de portefeuille agréée par la CSSF

SA au capital de 23 000 000 € - RC Luxembourg B 67 549

### 1.2. Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investissement socialement responsable de la société de gestion ?

Attentif à son devoir envers ses investisseurs en tant qu'acteur majeur du secteur de la gestion d'actifs en Europe et fort de son esprit d'indépendance et de transparence, Carmignac pratique l'investissement responsable depuis sa création en 1989. Entre autres valeurs morales à l'égard de la société et de l'environnement, l'univers d'investissement de la majeure partie de la gamme de fonds Carmignac exclut depuis plusieurs décennies les producteurs de tabac et les mines de charbon.

En leur qualité de « Risk Managers », les collaborateurs de Carmignac s'efforcent d'atténuer tous les facteurs de risque qu'ils ont identifiés, tels qu'une gouvernance déficiente, la sous-représentation des actionnaires, le mépris des enjeux sociaux, comme la santé et la sécurité, mais aussi les problématiques environnementales, particulièrement en matière de réserves de combustibles fossiles.

Signataire depuis 2012 des Principes pour l'investissement responsable (PRI) définis par l'ONU et société d'investissement de droit français régie par les articles 224 à 228 de la loi Grenelle II du 12 juillet 2010, Carmignac a rendu l'application des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) encore plus transparente dans son processus d'investissement. La majorité de sa gamme de Fonds prend désormais en compte chacun des six PRI.

[https://www.carmignac.lu/fr\\_LU/nous-connaître/investissement-socialement-responsable-isr-3437](https://www.carmignac.lu/fr_LU/nous-connaître/investissement-socialement-responsable-isr-3437)

### 1.3. Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

Carmignac applique une approche généralisée d'intégration des critères ESG à ses OPC : cela concerne 91,6%<sup>1</sup> des encours gérés dans ses fonds actions et obligations.

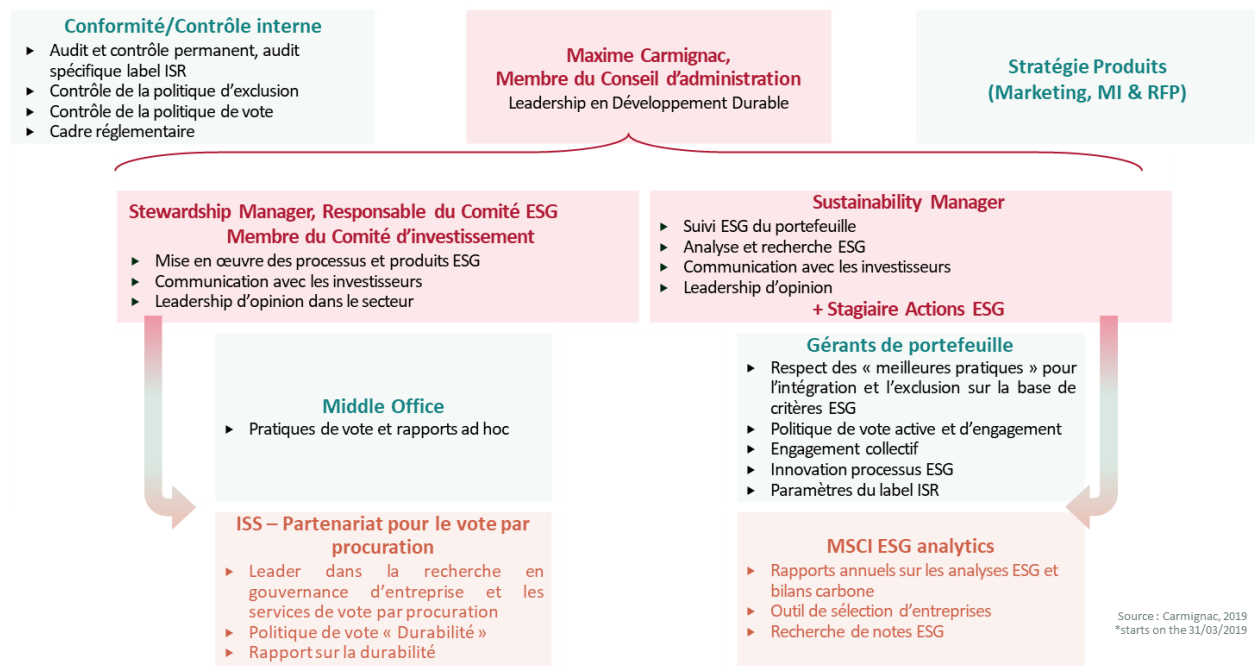
<sup>1</sup> Au 31/09/2019, actifs sous gestion, hors fonds de fonds et mandats.

Les informations contenues dans le présent document sont confidentielles et appartiennent à Carmignac.

Veuillez vous reporter aux mentions légales figurant dans le présent document. <sup>7</sup>Référence à l'article 173 de la loi TECV et aux recommandations du HLEG sur la divulgation

Comme nos directives d'investissement internes le précisent, nos Gérants et Analystes sont directement responsables de la mise en œuvre et de la supervision des critères ESG dans leurs portefeuilles. Un comité de 10 personnes dirigé par le Stewardship Manager et le Sustainability Manager accompagne l'équipe de gestion à toutes les grandes étapes du processus d'investissement : analyse des controverses, coordination des recherches ESG réalisées en externe, politique active de vote et de dialogue, labellisation ISR, maintenance et contrôle des listes d'exclusion des secteurs controversés, services de consulting ESG et relations avec les investisseurs.

### Comité ESG, Gouvernance SRI, prestataires extérieurs



[https://www.carmignac.lu/fr\\_LU/nous-connaitre/investissement-socialement-responsable-isr-3437](https://www.carmignac.lu/fr_LU/nous-connaitre/investissement-socialement-responsable-isr-3437)

L'approche ESG appliquée au processus d'investissement de Carmignac se décompose en quatre étapes :

- Comprendre l'univers d'investissement. Incorporer et sélectionner les meilleures pratiques socialement responsables. Les gérants peuvent utiliser l'outil de filtrage ex ante MSCI ESG Business Involvement Screening et ISS Norms based screening.
- Incorporer l'évaluation des critères ESG dans la thèse d'investissement et effectuer une surveillance continue. Identifier les facteurs de risque et adopter des comportements responsables. Respecter une liste d'exclusions basée soit sur une analyse normative, soit sur un filtrage négatif de valeurs, identifier les controverses potentielles dans nos investissements et entamer un dialogue avec les entreprises.
- S'engager sur le long terme. Promouvoir les pratiques ESG auprès de nos homologues et de nos partenaires, notamment au sujet de notre politique de vote.

- Communiquer avec nos investisseurs. Publier les rapports annuels de nos fonds et notre politique de vote. Analyses ESG et bilans carbone réalisés avec l'aide des équipes ESG de MSCI.

### **L'offre de fonds durables 'ISR' de Carmignac**

Carmignac propose également une gamme de fonds qui adopte une approche socialement responsable, comme indiqué dans les prospectus des fonds. Les stratégies ont adopté un filtrage négatif, par le biais d'exclusions fondées sur des normes, éthiques et climatiques, ainsi qu'un filtre social et environnemental positif, une politique active de vote et des politiques à faibles émissions de carbone.

- **Carmignac Portfolio Grande Europe (Actions Européennes)**

[https://www.carmignac.lu/fr\\_LU/fonds/carmignac-portfolio-grande-europe/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds](https://www.carmignac.lu/fr_LU/fonds/carmignac-portfolio-grande-europe/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds)

- **Carmignac Emergents (Actions Emergentes)**

[https://www.carmignac.lu/fr\\_LU/fonds/carmignac-emergents/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds](https://www.carmignac.lu/fr_LU/fonds/carmignac-emergents/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds)

- **Carmignac Portfolio Emergents (Actions Emergentes)**

[https://www.carmignac.lu/fr\\_LU/fonds/carmignac-portfolio-emergents/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds](https://www.carmignac.lu/fr_LU/fonds/carmignac-portfolio-emergents/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds)

- **Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine (Marchés Emergents, Mixte)**

[https://www.carmignac.lu/fr\\_LU/fonds/carmignac-portfolio-emerging-patrimoine/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds](https://www.carmignac.lu/fr_LU/fonds/carmignac-portfolio-emerging-patrimoine/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds)

- **Carmignac Portfolio Family Governed (Actions Internationales)**

[https://www.carmignac.lu/fr\\_LU/fonds/carmignac-portfolio-family-governed/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds](https://www.carmignac.lu/fr_LU/fonds/carmignac-portfolio-family-governed/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds)

- **Carmignac Portfolio Grandchildren (Actions Internationales)**

[https://www.carmignac.lu/fr\\_LU/fonds/carmignac-portfolio-grandchildren/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds](https://www.carmignac.lu/fr_LU/fonds/carmignac-portfolio-grandchildren/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds)

### *Politique de vote de Carmignac*

La politique de vote active de Carmignac s'inscrit aussi dans son engagement à promouvoir de meilleures pratiques au sein des entreprises. C'est également l'occasion d'examiner et de mettre en évidence les risques à court, moyen et long terme associés aux questions ESG. À cette fin, Carmignac s'est fixé pour objectif d'accroître sa participation aux votes à 100% en 2020 sur l'ensemble de ses fonds dont ses 6 fonds socialement responsables. Pour y parvenir, un partenariat a été mis en place avec ISS (Institutional Shareholder Services), un acteur majeur de la gouvernance d'entreprise et de l'analyse et du traitement des votes « proxy », en vertu duquel Carmignac bénéficie d'un service complet de recherche et de recommandations (également dans l'identification et la documentation de problématiques ESG lors des votes), tout en conservant la maîtrise totale de ses choix de vote.

Carmignac a également mis en place une politique de vote durable en partenariat avec ce prestataire, ce qui permet aux gérants de voter automatiquement « pour » les améliorations dans les domaines ESG, et « contre » les pratiques ESG qui ne sont pas optimales ou qui ne respectent pas les standards fixés par Carmignac ou les normes du secteur. Dans les cas où il convient de voter à l'encontre d'une recommandation d'ISS en matière de développement durable, l'équipe d'investissement de Carmignac étaye sa décision en rédigeant un rapport et/ou en initiant un dialogue direct avec la société en question.

La politique de vote intégrale et le rapport annuel de vote de Carmignac sont publiés chaque année sur le site Internet.

[https://www.carmignac.lu/fr\\_LU/nous-connaître/investissement-socialement-responsable-isr-3437](https://www.carmignac.lu/fr_LU/nous-connaître/investissement-socialement-responsable-isr-3437)

### *Politique de dialogue de Carmignac*

Carmignac s'est engagé à appliquer une politique de vote et de dialogue active prévue dans les directives internes que l'équipe de gérants est tenue de respecter. Voici les cas dans lesquels le dialogue est initié avec les dirigeants des sociétés dans lesquelles Carmignac investit :

1. avant que l'investissement ne soit réalisé, dans le cadre de la due diligence effectuée pour construire la thèse d'investissement,
2. après l'apparition de controverses ou bien durant la période d'investissement, et/ou
3. lors des débats en assemblée générale sur les préférences en termes de développement durable.

Ces différents échanges font l'objet de rapports internes. Les plus marquants sont repris dans les rapports annuels des fonds. De plus, un rapport d'engagement est publié sur notre site internet indiquant le type, la région et le secteur de l'engagement.

[https://www.carmignac.lu/fr\\_LU/nous-connaître/investissement-socialement-responsable-isr-3437](https://www.carmignac.lu/fr_LU/nous-connaître/investissement-socialement-responsable-isr-3437)

#### **1.4. Comment la société de gestion appréhende-t-elle la question des risques/opportunités ESG, y compris ceux liés au changement climatique<sup>2</sup> ?**

Au 30/09/2019, 91,6 % de nos actifs sous gestion prennent en compte les critères ESG, représentés dans les 17 fonds suivants : Carmignac Investissement, Carmignac Portfolio Investissement, Carmignac Portfolio Grande Europe, Carmignac Euro-Entrepreneurs, Carmignac Portfolio Euro-Entrepreneurs, Carmignac Emergents, Carmignac Portfolio Emergents, Carmignac Commodities, Carmignac Patrimoine, Carmignac Portfolio Patrimoine, Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine, Carmignac Portfolio Patrimoine Europe, Carmignac Portfolio Unconstrained Global Bond, Carmignac Sécurité, Carmignac Portfolio Sécurité, Carmignac Portfolio Grandchildren, Carmignac Family Governed.

Bien que les fonds investissent dans une grande variété de régions, secteurs et classes d'actifs, ils partagent tous le même premier niveau de considérations ESG. Les émissions climatiques sont surveillées

<sup>2</sup> En référence à l'article 173 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) et aux recommandations de la TCFD (rubrique risques et opportunités).



et mesurées annuellement pour chaque fonds actions. En décembre 2018, les fonds Carmignac suivis (11,3 milliards d'euros) ont émis 68% moins de carbone que les benchmarks respectifs. Les rapports individuels sur le carbone sont disponibles dans les rapports annuels de chaque fonds ainsi que sur notre site Internet consacré à l'ISR.

[https://www.carmignac.lu/fr\\_LU/nous-connaître/investissement-socialement-responsable-isr-3437](https://www.carmignac.lu/fr_LU/nous-connaître/investissement-socialement-responsable-isr-3437)

L'univers d'investissement est étudié sur la base de critères financiers, de modèles économiques, de thématiques sur le long terme tels que les disruptions, la croissance séculaire, et de thèmes spécifiques durables tels que l'énergie propre, le financement de l'avenir et l'évolution des habitudes de consommation liées à Internet.

Un filtrage négatif est appliqué, excluant les secteurs controversés (normes mondiales, listes de pays et entreprises sanctionnées par l'ONU ou l'UE, fabricants de tabac, compagnies minières de charbon ainsi que les producteurs d'électricité au charbon (25% des revenus du charbon).

À cette étape succède une analyse plus fine, dans laquelle tous les membres de l'équipe d'investissement, spécialistes des actions comme des obligations, évaluent les risques ESG par rapport à la thèse d'investissement et les documentent dans notre base de données de recherche Mackey RMS. Les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance sont étudiés à l'aide de la recherche ESG produite en interne par les gérants, le service de recherche spécialisée MSCI ESG Ratings ou la recherche ESG spécialisée proposée par des sociétés de courtage. Le Sustainability Manager effectue également une analyse ESG en coordination avec l'équipe d'investissement. Il intervient plus particulièrement sur des missions liées à des risques potentiels concernant l'ESG. Il coordonne et gère également les engagements nécessaires par le biais de notre appartenance à diverses associations telles que le Réseau Action Climat+. Enfin, il convient de suivre et de contrôler continuellement les risques ESG. En cas de controverse, les équipes de gestion et le Sustainability Manager doivent réexaminer leur thèse d'investissement et documenter leur décision de maintenir, réduire ou liquider une position.

Comme évoqué plus haut, une controverse ne déclenche pas nécessairement la liquidation de la position correspondante. Il n'est jamais facile de prédire les catastrophes écologiques, mais il est possible de tirer des enseignements et les sociétés peuvent améliorer leur comportement. C'est pourquoi nous pensons qu'une approche ESG basée uniquement sur des critères tels que le « Best-in-Class » ou les secteurs « verts » est un moyen efficace d'inciter les entreprises à mieux se comporter, mais ce n'est pas nécessairement le seul. En tant qu'investisseurs, les gérants de Carmignac doivent bien entendu récompenser les bons élèves, mais il ne s'agit pas de négliger systématiquement ceux qui sont en retard. En tant qu'actionnaire, il est possible d'influencer et d'interagir avec les entreprises, en commençant simplement par participer à l'ensemble des votes avec un objectif de développement durable, et en dépassant ainsi les perspectives de performance à court terme ou bien encore le paiement de dividendes.

### *Fonds avec une approche socialement responsable*

Les fonds Carmignac Portfolio Grandchildren et Carmignac Portfolio Family Governed sont soumis au présent Code de Transparence.

L'analyse ESG respecte les mêmes principes que pour les fonds globaux. L'analyse ESG permet à l'équipe de gestion d'atténuer les risques liés à l'ESG et de s'engager avec les entreprises si des risques sont identifiés. Pour les fonds ISR, un engagement supplémentaire est pris d'appliquer des notations ESG et des exigences minimales en matière de construction de portefeuille.

Les risques ESG de chaque société sont analysés. des commentaires sur des pratiques particulières sont rédigés dès le début des investissements et sont mis à jour annuellement ou lorsque des controverses surviennent. Un dialogue direct avec l'entreprise permet de répondre à toutes les questions relatives aux risques ESG.

En addition du suivi carbone décrit pour les fonds classiques, l'objectif de ce fonds socialement responsable est d'offrir un portefeuille à faible émission de carbone qui est suivi en le comparant à l'indice MSCI Low Carbon.

Une description complète du processus d'intégration des critères ESG et du filtrage positif se trouve au chapitre 2.5.

### 1.5. La société de gestion participe-t-elle à des initiatives d'IR ?

Initiatives générales	Initiatives environnement/climat	Initiatives sociales	Initiatives de gouvernance
<input type="checkbox"/> ECCR – Conseil œcuménique pour la responsabilité des sociétés <input checked="" type="checkbox"/> Groupe de travail IR de l'EFAMA <input type="checkbox"/> Groupe d'experts de haut niveau sur la finance durable (HLEG) de la Commission européenne <input type="checkbox"/> ICCR – Centre interconfessionnel pour la responsabilité des entreprises <input checked="" type="checkbox"/> National Asset Manager Association (groupe IR) <input checked="" type="checkbox"/> PRI – Principes pour l'investissement responsable	<input type="checkbox"/> CDP – Carbon Disclosure Project (préciser : carbone, forêts, eau, etc.) <input type="checkbox"/> Climate Bond Initiative <input type="checkbox"/> GBP – Principes applicables aux obligations vertes <input type="checkbox"/> IIGCC – Groupe d'investissements institutionnels face au changement climatique <input type="checkbox"/> Montreal Carbon Pledge <input type="checkbox"/> Appel de Paris <input type="checkbox"/> The Portfolio Decarbonization Coalition <input checked="" type="checkbox"/> Climate Action 100+ <input checked="" type="checkbox"/> TCFD	<input type="checkbox"/> The Access to Medicine Foundation <input type="checkbox"/> The Access to Nutrition Foundation <input type="checkbox"/> Accord sur la sécurité incendie et des bâtiments au Bangladesh <input checked="" type="checkbox"/> Autres (préciser) Déclaration à propos de la loi anglaise sur l'esclavage moderne ( <i>Modern Slavery Act</i> ) <input checked="" type="checkbox"/> UN Women Empowerment <input checked="" type="checkbox"/> Tobacco Finance Free Pledge	<input type="checkbox"/> ICGN – International Corporate Governance Network <input type="checkbox"/> Autres (préciser)

<input type="checkbox"/> FIR – Forums pour l’investissement responsable <input checked="" type="checkbox"/> Autres <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Groupe de travail ISR de l’AFG (France)</li> <li>▪ Groupe de travail ISR de l’IA (Royaume-Uni)</li> <li>▪ Groupe de travail ISR de l’ALFI (Luxembourg)</li> </ul>			
--	--	--	--

### 1.6. Quel est l’encours total des actifs ISR de la société de gestion ?

- Encours géré tenant compte des critères ESG : 30,5 milliards d’euros
- Encours géré offrant une approche socialement responsable : 1,4 milliards d’euros

Source : Carmignac au 30/09/2019.

## 2. Informations générales sur le(s) fonds visé(s) par ce code de transparence

### 2.1. A quelles fins le(s) fonds intègr(ent)-il(s) les critères ESG ?

Chez Carmignac, nous sommes convaincus que l’intégration des critères ESG la toute première obligation fiduciaire d’un gérant à l’égard de ses investisseurs est en effet de limiter autant que possible les risques identifiés, tels qu’une gouvernance déficiente, la sous-représentation des actionnaires, le mépris des enjeux sociaux comme la santé et la sécurité, mais aussi les problématiques environnementales. La prise en compte des critères ESG peut être et a souvent été un vecteur de performance à long terme, car elle va de pair avec le développement durable. Des sociétés comme Carmignac qui gèrent l’épargne d’investisseurs, souvent en vue de leur retraite, doivent avoir une vision de long terme, et non de court terme. Pour le fonds Carmignac Portfolio Grandchildren, où les investisseurs investissent sur un horizon de placement à très long terme, tous les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance sont pris en compte avec la même pertinence.

Pour le fonds Carmignac Portfolio Family Governed qui investit dans des sociétés dont la participation familiale ou le contrôle des fondateurs est supérieure à 10%, nous mettons en place une analyse de gouvernance propriétaire pour identifier les sociétés ayant une gouvernance supérieure en analysant

l'indépendance du conseil, la composition du comité de direction, les compétences et expériences, le traitement des actionnaires minoritaires et les politiques de rémunération. Deuxièmement, le comportement des entreprises est également étudié afin de déterminer les politiques comptables et fiscales et la culture d'entreprise en matière de lutte contre la corruption. Nous espérons ainsi réduire certains risques des entreprises familiales qui n'ont pas les mêmes objectifs à long terme que leurs actionnaires. Pour ce fonds, nous veillons à ce que des garanties sociales et environnementales minimales soient prises.

## **2.2. Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du/des fonds ?**

Les Gérants et les Analystes sont responsables de l'analyse ESG. En outre, le Sustainability Manager joue un rôle actif dans l'évaluation ESG ainsi que dans les engagements nécessaires à la suite de l'identification de risques ESG, de controverses ou d'engagements collectifs liés aux divers partenariats. Durant le processus de due diligence des entreprises contribuant à élaborer la thèse d'investissement, ils identifient et discutent des risques et opportunités ESG. Dans les fonds socialement responsables, les risques ESG font l'objet d'une analyse qualitative et sont ajoutés à l'évaluation globale et à la thèse d'investissement. L'équipe d'investissement a également accès à la recherche et aux notes MSCI ESG Ratings, qui sont utiles pour comparer leurs opinions à la note ESG établie par des pairs et à l'analyse prospective approfondie des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Pour le fonds Carmignac Portfolio Family Governed, les scores de gouvernance MSCI ESG sont utilisés lors du filtre gouvernance. Une analyse propriétaire est également effectuée. Le filtrage normatif d'ISS ainsi que le filtrage MSCI Business Involvement sont aussi consultés.

## **2.3. Quels critères ESG sont pris en compte par le(s) fonds ?**

Si les critères ESG peuvent varier selon la région et le secteur, les éléments les plus courants étudiés par les Gérants et Analystes dans le cadre de la thèse d'investissement sont les suivants :

- Environnement : Carmignac se préoccupe de l'impact environnemental des entreprises et de leur capacité à proposer des produits et services qui répondent aux enjeux environnementaux et notamment au changement climatique. Les problématiques environnementales prises en compte par l'équipe de gestion et rendues transparentes peuvent porter sur le traitement des émissions de carbone, la pollution, les déchets ou encore la consommation d'eau.
- Social : Carmignac s'attache à surveiller l'impact des entreprises sur l'ensemble de leurs parties prenantes (fournisseurs, collaborateurs, clients) tout au long de la chaîne de valeur et à identifier les attentes croissantes du public en matière de responsabilité sociale. Dans ce domaine, les problématiques peuvent porter sur tous types d'abus en matière d'emplois, de rotation du personnel, de diversité, de santé et de sécurité au travail, de répartition des revenus, ou encore de sécurité des produits.

- Gouvernance : Carmignac se concentre sur la valeur ajoutée supplémentaire des entreprises qui encouragent une gouvernance éthique. Les problématiques de gouvernance peuvent porter sur la fraude et la corruption, l'implication des gouvernements et l'impact sur la gestion de la société, l'indépendance du conseil d'administration, la rémunération des dirigeants ou encore les pratiques anticoncurrentielles.
- Pour Carmignac Portfolio Family Governed, la gouvernance des fonds gérés par la famille Carmignac fait l'objet d'une attention particulière. La norme de gouvernance d'entreprise est établie en analysant l'indépendance du conseil, la composition du comité de direction, les compétences et l'expérience, le traitement des actionnaires minoritaires et les politiques de rémunération. Deuxièmement, le comportement des entreprises est également étudié afin de déterminer les politiques comptables et fiscales et la culture d'entreprise en matière de lutte contre la corruption.
- En outre, pour les fonds relevant du champ d'application de ce code de transparence, nous avons mis en place un suivi et une publication de certains critères communs E, S, G et droits de l'homme en tant que points clés à mesurer dans les indicateurs de performance ESG. L'équipe de Sustainability suivra l'évolution de ces indicateurs et d'autres au fil du temps. Une explication complète de ces indicateurs et mesures peut être trouvée sur la page Web des fonds dans la section des documents et rapports sous indicateurs ESG et droits de l'homme.

#### **2.4. Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par le(s) fonds<sup>3</sup> ?**

La sensibilisation au changement climatique fait désormais partie intégrante du processus d'investissement de Carmignac, qui s'associe ainsi aux efforts engagés dans le cadre des initiatives de la COP 21 et adhère à l'article 173 sur la transition énergétique du Code monétaire et financier (article L533-22-1). Grâce à une politique d'investissement non contrainte par les indicateurs de référence, les Fonds Carmignac sous-pondèrent les secteurs fortement émetteurs de carbone, notamment l'industrie du charbon et les services aux collectivités. Les technologies durables sont également des placements prioritaires pour nos Fonds.

Fin 2018, la mesure et la surveillance des émissions de carbone concernaient 11,3 milliards d'euros, soit 28 % des encours sous gestion, soit les 7 fonds suivants : Carmignac Investissement, Carmignac Emergents, Carmignac Euro-Entrepreneurs, Carmignac Portfolio Commodities, Carmignac Portfolio Grande Europe, Carmignac Long/Short European Equities, Carmignac Patrimoine (poche actions uniquement). L'empreinte carbone de ces fonds est en moyenne inférieure de 68 % à celle de leurs indicateurs de référence respectifs. Les analystes du groupe MSCI spécialisés dans l'empreinte carbone passent chaque année intégralement en revue sept des fonds actions de Carmignac, sur lesquels ils rédigent ensuite un rapport. Non seulement cette équipe calcule les émissions de carbone de chaque

<sup>3</sup>En référence à l'article 173 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), et aux paragraphes 3 et 4 de l'article D.533-16-1 du Chapitre III du Code monétaire et financier :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006072026&idArticle=LEGIARTI000031793697>

Les informations contenues dans le présent document sont confidentielles et appartiennent à Carmignac.

Veuillez vous reporter aux mentions légales figurant dans le présent document. <sup>7</sup>Référence à l'article 173 de la loi TECV et aux recommandations du HLEG sur la divulgation

investissement et de chaque secteur, mais elle réalise en outre une analyse extrêmement détaillée de chaque paramètre, tout en suggérant certains investissements dans des technologies non polluantes. Voir le point 3.2. pour savoir comment ces critères sont intégrés à la construction des portefeuilles.

## 2.5. Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (composition de l'univers d'investissement, échelle d'évaluation, etc.) ?

### Carmignac Portfolio Grandchildren

L'analyse et les critères ESG sont directement pris en compte dans la définition de l'univers d'investissement du Fonds (MSCI World). Cet univers se compose de valeurs cotées sur les Bourses internationales, dont la capitalisation boursière corrigée du flottant représente au moins 100 millions d'euros pour une liquidité suffisante, soit environ 1 650 titres.

Cette liste est ensuite réduite en éliminant les sociétés dont la valeur de marché est inférieure à 1 milliard d'euros et/ou dont le score financier est inférieur à la médiane de l'univers analysé. Ce score est calculé sur la base de notre sélection des ratios financiers du taux de réinvestissement et des marges d'exploitation. Ce filtrage financier vise à identifier les entreprises qui présentent les meilleures perspectives de croissance à long terme. L'univers d'investissement possible se réduit ainsi à environ 615 valeurs.

Notons qu'une proportion réduite des valeurs du Fonds peut ne pas forcément répondre à la totalité de ces critères financiers mais que ces valeurs sont conformes à l'esprit que ces critères cherchent à refléter.

Suite à cette analyse financière, nous procédons à une évaluation ESG pour contribuer à identifier les entreprises dotées des meilleures perspectives de croissance. Nous estimons en effet que l'existence de risques substantiels sur ce plan amoindrit la qualité des perspectives de croissance. Nous utilisons donc les notes ESG de MSCI pour évaluer le profil de risque des sociétés par rapport à leurs secteurs respectifs et excluons systématiquement les entreprises notées CCC (MSCI note les entreprises de AAA – la meilleure note – à CCC). Les entreprises notées BB ou moins seront également exclues, sauf si elles peuvent démontrer leur impact positif sur la société ou l'environnement sur la base des objectifs de développement durable (« ODD ») des Nations unies. Nous jugeons en effet que l'atteinte de bonnes performances dans les catégories spécifiques que nous avons tirées des ODD va de pair avec de meilleures perspectives de croissance à long terme. De ce fait, et indépendamment de l'analyse relative appliquée par les équipes de notation de MSCI, nous utilisons également une approche absolue d'évaluation de l'impact des entreprises à l'aune des ODD. Les catégories spécifiques que nous avons choisi de retenir à partir des ODD sont les suivantes :

Catégorie	Aspects à prendre en compte	Exemples
<b>Besoins élémentaires</b>	Nutrition	Valeur nutritive, nutrition durable, santé et bien-être
	Traitement des maladies	Médicaments/traitements, diffusion d'informations
	Prévention des maladies	Exercice, diagnostics, médicaments/traitements, information, publicité responsable

	Bonheur	Satisfaction de désirs non destructeurs tels que les besoins naturels, le bien-être mental, les droits de l'homme
<b>Développement social</b>	Mise à dispositions d'infrastructures	Bâtiments, travaux publics, télécoms et internet
	Produits/services abordables	Produits alimentaires, voyages, transports, services financiers
	Information	Diffusion d'informations aux consommateurs (ingrédients, innocuité, marketing responsable)
	Sûreté et sécurité	Sécurité/protection dans le monde réel et sur internet, innocuité des produits, santé et sécurité
<b>Changement climatique</b>	Efficiences énergétiques	Mesure de la consommation et des économies d'énergie
	Énergies nouvelles	Activité dans les énergies non fossiles
	Carburants fossiles	Activité minimale/réduite dans les émissions fossiles
	Émissions de CO <sub>2</sub>	Éviter les activités génératrices de fortes émissions
<b>Capital naturel</b>	Utilisation de toutes les ressources naturelles	Eau, terrains, ressources naturelles, sécurité alimentaire, consommation, bien-être animal
	Gestion des déchets	Production, usage, déchets, nettoyage
	Efficiences de la production/consommation	Productivité, informatique, numérique, cybersécurité

Les entreprises se voient alors attribuer une note neutre, positive ou négative sur la base de cette évaluation par les critères des ODD. Celles qui obtiennent une note négative sont exclues de l'univers d'investissement.

En outre, nous utilisons deux niveaux supplémentaires d'exclusions de notre univers d'investissement. La première liste d'exclusions s'applique aux stratégies actions et dette privée de à notre gamme de Fonds européens adoptant une approche responsable.

#### 1) Liste d'exclusions de Carmignac :

- Producteurs de tabac
- Producteurs de charbon qui tirent directement plus de 25 % de leur chiffre d'affaires de l'extraction de charbon<sup>4</sup> ou de la production d'électricité.
- Sociétés russes sanctionnées
- Sociétés exclues pour violation des droits de l'Homme
- Sociétés exclues pour violation du *Patriotic Act* américain
- Sociétés exclues pour violation du traité d'Oslo/Ottawa
- Toutes les entreprises d'armement controversées et quelques autres secteurs controversés
- Exclusions normatives identifiées par ISS.

<sup>4</sup> Les producteurs de charbon qui dégagent plus de 25% de leurs revenus de l'extraction de charbon sont exclus dans nos Fonds actions. Ceci ne s'applique pas aux fonds Carmignac Portfolio Commodities

---

## 2) Liste d'exclusions supplémentaires de Carmignac Portfolio Grandchildren :

### **Politique d'exclusion énergétique**

- Sociétés productrices de charbon dont plus de 5 % des ventes proviennent directement de l'extraction du charbon
- Énergie non conventionnelle<sup>5</sup> entreprises dont plus de 1 % de la production totale provient de sources d'énergie non conventionnelles.
- Production d'énergie conventionnelle<sup>6</sup> les entreprises doivent tirer au moins 40 % de leurs revenus du gaz et/ou des énergies renouvelables<sup>7</sup>
- Les sociétés de production d'énergie pétrolière conventionnelle sont exclues.
- L'intensité en carbone des entreprises de production d'électricité ne doit pas dépasser 429 gCO<sub>2</sub>/kWh ou, si les données ne sont pas disponibles, ne doit pas dépasser :
- Chauffage au gaz - 30 % de la production ou du chiffre d'affaires
- Centrales au charbon - 10 % de la production ou des recettes
- Centrales nucléaires - 30 % de la production ou des revenus

### **Politique d'exclusion éthique**

- Toutes les entreprises d'armement controversées
- Armes conventionnelles, y compris les fabricants de composants (obstacles de 10 % des revenus)
- Tous les producteurs de tabac
- Exclusion fondée sur des normes, y compris les violations des droits de l'homme, des droits du travail, de l'environnement et de la corruption dans le cadre du Pacte mondial de l'ONU
- Entreprises de divertissement pour adultes (2 % du chiffre d'affaires)
- Sociétés de jeux de hasard et d'argent (seuil de 2 % des revenus)

Nos politiques énergétiques et éthiques sont alignées sur les standards de qualité du label belge ISR.  
Les listes d'exclusion sont mises à jour trimestriellement.

Les exclusions liées aux critères ESG réduisent encore l'univers d'investissement possible, qui passe ainsi d'environ 615 valeurs après le filtrage financier à quelque 464 titres.

La liste d'exclusion appelée liste de surveillance du RCMG est révisée tous les trimestres. Le gérant est responsable d'une analyse ESG détaillée et peut consulter la base de données de recherche de MSCI ESG ou d'autres sources en complément de ses propres recherches. L'analyste et le sustainability manager procèdent également à l'analyse ESG. Pour chaque analyse, un statut d'investissement est déterminé et documenté dans le Mackey RMS. En plus de l'analyse ESG, l'évaluation de la notation ESG relative du MSCI et l'évaluation absolue des objectifs de développement durable sont notées. Le gestionnaire de portefeuille ou l'analyste fait le point sur les progrès réalisés par la société en vue d'atteindre les objectifs environnementaux ou sociaux fixés par le gestionnaire de portefeuille. Par exemple, 30/09/2019 pour la société Orsted :

---

<sup>5</sup> Sources d'extraction d'énergie non conventionnelles : Sables bitumineux, huile de schiste, gaz de schiste et forage dans l'Arctique.

<sup>6</sup> Sources d'extraction d'énergie classiques : pétrole et gaz

<sup>7</sup> Énergies renouvelables : biocarburants, éolien, solaire, houlomotrice, géothermique, hydroélectrique, marémotrice.

Les informations contenues dans le présent document sont confidentielles et appartiennent à Carmignac.

Veuillez vous reporter aux mentions légales figurant dans le présent document. <sup>7</sup>Référence à l'article 173 de la loi TECV et aux recommandations du HLEG sur la divulgation



<b>Companie</b>	<b>Orsted</b>
-----------------	---------------

<b>Note MSCI</b>	<b>AAA</b>
------------------	------------

Impact ISR	Score	Rationale	Quantifiable Metrics / Measures
Besoins fondamentaux	0		
Responsabilisation	0		
		En tant que principal promoteur de parc éolien offshore l'entreprise contribue à plus d'énergie renouvelable au sein de sa production	- Capacité éolienne totale installée (offshore) (GW) : 3.6, 3.9, 5.6 (EF16, 17, 18); l'objectif déclaré est d'installer 15GW d'ici 2025 (en hausse par rapport à 11-12GW à l'EF17). -# de parcs éoliens en mer possédés : 21, 23, 26 (EF16, 17, 18). -# de centrales bioénergétiques et thermiques détenues : 11, 10 (EF16, EF17, 18)
Changement climatique	1		
Capital naturel	0		
Total	1		
<b>Note absolue</b>	<b>Positive</b>		

<b>Investissable</b>	<b>Y</b>
----------------------	----------

### Carmignac Portfolio Family Governed

Un univers exclusif des entreprises mondiales sélectionné d'un univers initial d'indice MSCI ACWI, où au moins 10% d'actions sont détenues par le fondateur ou la famille du fondateur, est établi (environ 650 sociétés) à partir de l'univers global de départ de 3000 entreprises. L'utilisation, par le gestionnaire du portefeuille, d'un ensemble de données financières permet de réduire d'avantage l'univers mondial de départ à environ 280 entreprises. Un critère de liquidité est appliqué réduisant encore l'univers à environ 280 entreprises. La même analyse financière et le même dépistage que le fonds Grandchildren mentionnés ci-dessus sont entrepris lorsque la liquidité, le taux de réinvestissement et les marges d'exploitation sont évalués et notés, ce qui réduit l'univers à environ 140 actions.

A ce stade, une sélection basée sur les scores MSCI ESG Governance est utilisée pour identifier les meilleures gouvernances, 'best-in-class', d'entreprises. Les exclusions au niveau de la société et le fonds (énergétiques et éthiques) ainsi que les exclusions des sociétés MSCI CCC sont également appliquées. Ces exclusions de critères ESG et particulièrement de gouvernance réduisent l'univers à environ 110 entreprises. Le filtre gouvernance, caractéristique de cette stratégie de fonds, vise à réduire les sociétés de gouvernance 'worst in class' (MSCI rated Governances Laggards) évitant les entreprises familiales n'ayant pas mis en place une gouvernance d'entreprise forte et indépendante. I

Il convient de noter que même si les scores MSCI Governance sont utilisés pour filtrer l'univers d'investissement, il peut y avoir quelques cas extraordinaires où, après une vérification interne poussée, nous estimons que les pratiques de gouvernance d'entreprise sont supérieures à celles que le score MSCI Gouvernance suggérerait et réadmettons l'entreprise dans l'univers d'investissement. C'est au cours de la prochaine phase, où le Sustainability Manager mène une enquête approfondie sur la gouvernance en examinant la gouvernance d'entreprise et le comportement de l'entreprise (où les garanties minimales en matière de société et d'environnement sont assurées), que l'univers final d'investissement est défini pour le gestionnaire du portefeuille. Le gestionnaire de portefeuille décide alors dans cet univers quelles

sociétés entre dans le portefeuille par une dernière analyse intégrale à critère financier et de croissance à long terme.

Nous utilisons les notations MSCI ESG pour évaluer les profils de risque ESG des entreprises par rapport à leur secteur et excluons systématiquement les entreprises notées CCC. MSCI note les entreprises sur une base AAA-CCC (AAA étant la meilleure).

De plus, nous excluons de l'univers investissable les 2 niveaux de listes d'exclusions : La première liste d'exclusion est adoptée pour l'ensemble de notre gamme de fonds d'actions et de crédit aux entreprises.

### 3) Liste des exclusions Carmignac :

- Producteurs de tabac
- Sociétés de producteurs de charbon dont plus de 25 % des ventes proviennent directement de l'extraction du charbon ou de la production d'électricité<sup>8</sup>
- Liste des sanctions des entreprises russes
- Exclusions relatives aux violations des droits de l'homme
- Exclusions de la US Patriotic Act
- Exclusions du traité d'Oslo/Ottawa
- Toutes les entreprises d'armement controversées
- Exclusions fondées sur des normes, telles qu'identifiées par l'ISS

### 4) Liste d'exclusion de Carmignac Portfolio Family Governed :

#### **Politique d'exclusion énergétique**

- Sociétés productrices de charbon dont plus de 5 % des ventes proviennent directement de l'extraction du charbon
- Énergie non conventionnelle<sup>9</sup> entreprises dont plus de 1 % de la production totale provient de sources d'énergie non conventionnelles.
- Production d'énergie conventionnelle<sup>10</sup> les entreprises doivent tirer au moins 40 % de leurs revenus du gaz et/ou des énergies renouvelables<sup>11</sup>
- Les sociétés de production d'énergie pétrolière conventionnelle sont exclues.
- L'intensité en carbone des entreprises de production d'électricité ne doit pas dépasser 429 gCO<sub>2</sub>/kWh ou, si les données ne sont pas disponibles, ne doit pas dépasser :
  - Chauffage au gaz - 30 % de la production ou du chiffre d'affaires
  - Centrales au charbon - 10 % de la production ou des recettes
  - Centrales nucléaires - 30 % de la production ou des revenus

#### **Politique d'exclusion éthique**

<sup>8</sup> Les producteurs de charbon qui dégagent plus de 25% de leurs revenus de l'extraction de charbon sont exclus dans nos Fonds actions. Ceci ne s'applique pas aux fonds Carmignac Portfolio Commodities

<sup>9</sup> Sources d'extraction d'énergie non conventionnelles : Sables bitumineux, huile de schiste, gaz de schiste et forage dans l'Arctique.

<sup>10</sup> Sources d'extraction d'énergie classiques : pétrole et gaz

<sup>11</sup> Énergies renouvelables : biocarburants, éolien, solaire, houlomotrice, géothermique, hydroélectrique, marémotrice.

- Toutes les entreprises d'armement controversées
- Armes conventionnelles, y compris les fabricants de composants (obstacles de 10 % des revenus)
- Tous les producteurs de tabac
- Exclusion fondée sur des normes, y compris les violations des droits de l'homme, des droits du travail, de l'environnement et de la corruption dans le cadre du Pacte mondial de l'ONU
- Entreprises de divertissement pour adultes (2 % du chiffre d'affaires)
- Sociétés de jeux de hasard et d'argent (seuil de 2 % des revenus)

Nos politiques énergétiques et éthiques sont alignées sur les standards de qualité du label belge ISR.  
Les listes d'exclusion sont mises à jour trimestriellement.

La liste d'exclusion appelée liste de surveillance du RCMG est révisée tous les trimestres. Le gestionnaire de portefeuille d'actions est responsable d'une analyse ESG détaillée et peut consulter la base de données de recherche de MSCI ESG ou d'autres sources en complément de ses propres recherches. L'analyste des actions européennes et le gestionnaire du développement durable procèdent également à l'analyse ESG. Pour chaque analyse, un statut d'investissement est déterminé et documenté dans le RMS Mackey.

## **2.6. À quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?**

MSCI ESG Ratings est notre référence pour la notation des sociétés. Si aucune note n'est attribuée par MSCI, c'est l'équipe d'investissement qui s'en charge. Les notes attribuées par MSCI sont mises à jour une fois par an. La notation du portefeuille est actualisée au fur et à mesure de la mise à jour de ces notes. L'ensemble du portefeuille fait l'objet d'une surveillance régulière pour évaluer les notes moyennes.

Pour Carmignac Portfolio Grandchildren, nous contrôlons également en permanence notre évaluation de l'impact positif des sociétés au regard des ODD. Parallèlement à l'analyse ESG et à l'analyse fondamentale complète, des commentaires particuliers sont faits sur les indicateurs quantitatifs pour chaque entreprise, ce qui conduit à une contribution positive aux Objectifs de Développement Durable du fonds (besoins fondamentaux, autonomisation, changement climatique, ressources naturelles).

Le dialogue est noué directement avec les sociétés pour les questions environnementales, sociales et de gouvernance, et fait l'objet d'un reporting spécifique par email ou d'une synthèse dans notre base de données du front-office (Mackey RMS). Pour les sociétés dans lesquelles Carmignac investit, des réunions sont organisées régulièrement pour discuter des problématiques identifiées, avec la mise en place d'un suivi. En cas de controverse, les gérants et analystes sont chargés d'initier un dialogue et d'assurer le suivi avec les sociétés concernées. Le Sustainability Manager peut également demander aux gérants et analystes de contacter une société à propos d'un sujet ou d'une controverse en particulier. Ces échanges sont documentés et accessibles à toute l'équipe d'investissement dans notre base de données du front-office (Mackey RMS).

### 3. Processus de gestion

#### 3.1. Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

La recherche ESG influe directement sur la composition du portefeuille. Comme expliqué dans la réponse à la question 2.5, nous utilisons les critères ESG parallèlement aux critères financiers pour identifier les entreprises dotées des meilleures perspectives de croissance à long terme. Pour raccourcir encore la liste de sociétés de notre univers d'investissement, l'évaluation ESG influe également sur la pondération des participations du portefeuille. Les notes relatives de MSCI ESG pour les deux fonds relevant du champ d'application du présent Code de transparence et l'évaluation absolue inspirée des objectifs de développement durable (« ODD ») (seulement pour le fonds Carmignac Portfolio Grandchildren) peuvent faire varier sensiblement la taille d'une position, dans un sens comme dans l'autre. De plus, au moins 40 % du Fonds est investi dans des sociétés notées A ou plus par MSCI ESG. À l'inverse, 30 % du Fonds au maximum est investi dans des sociétés notées en dessous de BB par MSCI ESG. Le portefeuille ne compte aucune sociétés notées CCC.

#### 3.2. Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille<sup>12</sup> ?

La très faible exposition de Carmignac Portfolio Grandchildren et Carmignac Portfolio Family Governed aux combustibles fossiles est incontestable et cible une exposition similaire à l'indice bas carbone, MSCI Low Carbon Target. Le portefeuille s'affranchit des composants ou des secteurs de l'indice étant donné la nature non benchmarkée du processus d'investissement.

Premièrement, les producteurs d'énergie et de matériaux de construction ne passent généralement pas la barrière de nos critères financiers centrés sur la capacité des entreprises à dégager une rentabilité supérieure et durable tout en réinvestissant dans leur croissance future. Deuxièmement, l'équipe de gestion du portefeuille applique un filtre supplémentaire (liste d'exclusion) qui vise à limiter l'exposition aux combustibles fossiles. Les producteurs de charbon qui tirent directement plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de l'extraction de cette matière première sont exclus de l'univers d'investissement. Les sociétés d'extraction pétrolière non conventionnelle dont plus de 1% de la production totale provient d'hydrocarbures non conventionnels sont également éliminées ainsi que les sociétés énergétiques pétroliers.

#### Empreinte carbone :

<sup>12</sup> Référence à l'article 173 de la loi française sur le TCEV et aux recommandations du HLEG sur la DIVULGATION

Les informations contenues dans le présent document sont confidentielles et appartiennent à Carmignac.

Veillez vous reporter aux mentions légales figurant dans le présent document. <sup>7</sup>Référence à l'article 173 de la loi TECV et aux recommandations du HLEG sur la divulgation

	Emissions de carbone <sup>1</sup>	Emissions total de carbone <sup>2</sup>	Intensité carbone <sup>1</sup>	Moyenne pondérée de l'intensité carbone <sup>3</sup>	Disponibilité des données d'émissions de carbone <sup>4</sup>
<b>Carmignac Portfolio GrandChildren</b>	<b>7,0</b>	<b>6 961</b>	<b>31,6</b>	<b>29,4</b>	<b>100,0%</b>
MSCI World	105,4	105 395	186,8	167,8	99,4%
Indice MSCI ACWI Low Carbon Target	26,9	26 892	51,4	61,7	99,4%

1. tonnes équivalent CO2 par million de dollars investi 2. tonnes équivalent CO2 sur la base d'un investissement de 1 million de dollars  
 3. tonnes équivalent CO2 par million de dollars de chiffre d'affaires 4. En pourcentage de la valeur de marché  
 Source : MSCI Carbon Portfolio Analytics, Carmignac, 17/12/2019.

	Emissions de carbone <sup>1</sup>	Emissions total de carbone <sup>2</sup>	Intensité carbone <sup>1</sup>	Moyenne pondérée de l'intensité carbone <sup>3</sup>	Disponibilité des données d'émissions de carbone <sup>4</sup>
<b>Carmignac Portfolio Family Governed</b>	<b>16,2</b>	<b>16 203</b>	<b>69,3</b>	<b>44,0</b>	<b>100,0%</b>
MSCI ACWI	129,7	129 675	222,3	185,4	99,4%
Indice MSCI ACWI Low Carbon Target	24,0	23 990	44,8	56,3	99,4%

1. tonnes équivalent CO2 par million de dollars investi 2. tonnes équivalent CO2 sur la base d'un investissement de 1 million de dollars  
 3. tonnes équivalent CO2 par million de dollars de chiffre d'affaires 4. En pourcentage de la valeur de marché  
 Source : MSCI Carbon Portfolio Analytics, Carmignac, 17/12/2019.

### 3.3. Comment sont évalués les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC)<sup>13</sup> ?

MSCI ESG Ratings est notre référence pour la notation des sociétés. Si aucune note n'est attribuée par MSCI, c'est l'équipe d'investissement qui s'en charge. Les notes attribuées par MSCI sont mises à jour une fois par an. La notation du portefeuille est actualisée au fur et à mesure de la mise à jour de ces notes. L'ensemble du portefeuille fait l'objet d'une surveillance régulière pour évaluer les notes moyennes.

### 3.4. Le processus d'évaluation ESG et/ou processus de gestion a-t-il changé au cours des 12 derniers mois ?

Nous avons introduit un indicateur ESG et droits de l'homme comme discuté en 2.3

<sup>13</sup> Référence à l'article 173 de la loi française TECV et aux recommandations du TCFD (répondre aux demandes des investisseurs et des parties prenantes en matière d'information sur le climat)

Les informations contenues dans le présent document sont confidentielles et appartiennent à Carmignac.

Veuillez vous reporter aux mentions légales figurant dans le présent document. <sup>7</sup>Référence à l'article 173 de la loi TECV et aux recommandations du HLEG sur la divulgation

### **3.5. Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?**

Dans le Fonds Carmignac Portfolio Grandchildren, les entreprises sont sélectionnées d'après leur capacité à contribuer positivement à la société. Ces contributions positives sont évaluées à l'aide de critères inspirés des objectifs de développement durable et présentés de manière détaillée dans la réponse à la question 2.5. Bien que les opportunités d'investissement varient et que la composante d'entreprises ayant un impact positif sur la société ne soit pas soumise à un objectif quantitatif précis, ce critère restera un objectif d'investissement primordial et fera l'objet d'une note dans chaque documentation d'investissement mise à jour annuellement.

Dans le fonds Carmignac Portfolio Family Governed, étant donné que l'objectif du fonds est d'investir dans des sociétés à la gouvernance forte, principal facteur de définition de l'univers d'investissement, le gestionnaire d'investissement assure une norme minimale lorsque l'investissement ne crée pas de préjudice pour la société.

### **3.6. Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt-emprunt de titres ?**

Les fonds socialement responsables de Carmignac ont rarement recours au prêt-emprunt de titres. Nous liquidons généralement ces positions pour exercer notre droit de vote.

### **3.7. Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?**

Les fonds socialement responsables peuvent recourir aux produits dérivés actions pour renforcer la construction de portefeuille. Ce type de transaction traduit généralement l'évolution du contexte macroéconomique ou la survenue d'une opportunité. Les dérivés sont soumis à des plafonds dans les OPCVM et au contrôle interne des risques. Les fonds ne pratiquent pas la vente à découvert sur titres.

### **3.8. Le ou les fonds investissent-ils dans des OPC ?**

En temps ordinaire, les fonds socialement responsables n'investissent pas dans des fonds de placement autres que le fonds monétaire Carmignac Court Terme pour optimiser la liquidité. La gestion de ce fonds est délégué à BNPAM avec une politique ISR.

## **4. Contrôles ESG**

### **4.1. Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du/des fonds telles que décrites à la section 4<sup>14</sup> ?**

Il y a deux niveaux de contrôle :

<sup>14</sup> Référence à l'article 173 de la loi française TECV

- **Premier niveau de contrôle** : dirigé par le Stewardship Manager et le Sustainability Manager, qui siègent au Comité d'investissement, le comité ESG accompagne l'équipe de gestion au quotidien : supervision de la sélection des entreprises, analyse des controverses, responsabilité du fournisseur externe de recherche ESG, respect de la politique active de vote et de dialogue, maintenance et contrôle des listes d'exclusion des secteurs controversés, évaluation des services de consulting ESG, communication légale et relations avec les investisseurs.
- **Deuxième niveau de contrôle** : la thématique ESG étant pleinement intégrée au programme annuel de contrôle de la conformité, le Département Conformité et Contrôle interne assure un deuxième niveau de contrôle et procède à l'examen annuel de l'activité ESG pour garantir notre conformité aux PRI. Dans le cadre de notre processus de filtrage, il participe aussi activement au respect des listes d'exclusion des entreprises, secteurs et pays prédéfinies dans notre système de gestion des ordres, afin d'empêcher les transactions. Grâce au module de conformité intégré au système Bloomberg (CMGR), l'outil de réalisation des transactions Bloomberg AIM établit des listes en amont des opérations, et les transactions non conformes sont automatiquement bloquées.

Les sélections/exclusions partielles sont quant à elles mises en œuvre dans l'outil de trading, qui génère une fenêtre d'alerte qu'il convient de fermer manuellement pour pouvoir poursuivre le processus.

L'exhaustivité des listes d'exclusions est revue au moins deux fois par an par le Stewardship Manager, le Sustainability Manager et le département de conformité et de contrôle interne. Des revues ad hoc sont également effectuées à la discrétion de l'équipe de développement durable.

## 5. Mesures d'impact et reporting ESG

### 5.1. Comment est évaluée la qualité ESG du/des fonds ?

Carmignac évalue la note ESG de ses portefeuilles dans 17 de ses fonds d'investissement (actions, obligations et stratégies mixtes), voir 2.1) dont les six fonds socialement responsables Carmignac Emergents, Carmignac Portfolio Emergents, Carmignac Portfolio Grande Europe et Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine, Carmignac Portfolio Grandchildren, Carmignac Portfolio Family Governed.

Carmignac évalue également l'empreinte carbone de 9 fonds : Carmignac Investissement, Carmignac Emergents, Carmignac Portfolio Grande Europe, Carmignac Euro-Entrepreneurs, Carmignac Portfolio Commodities, Carmignac Long/Short European Equities, Carmignac Patrimoine (poche actions uniquement), Carmignac Portfolio Grandchildren, Carmignac Portfolio Family Governed.

Ces rapports sont complétés chaque année par une analyse ESG des fonds assurée par MSCI, consultable par les investisseurs. Pour des questions de licence, ces rapports ne sont pas publiés dans la partie Investissement Socialement Responsable de la page web de Carmignac, mais une synthèse figure dans les rapports annuels de ses fonds. Les fonds font l'objet d'une évaluation qualitative et quantitative par rapport à leurs indicateurs de référence respectifs et aux indices MSCI ESG. Les rapports d'empreinte

carbone font aussi l'objet d'une évaluation par rapport à celle des indicateurs de référence respectifs des fonds, ainsi que par rapport à l'indice Low Carbon Target de MSCI ESG.

Le Stewardship Manager, le Sustainability Manager et des membres de l'équipe d'investissement procèdent à un examen annuel de ces rapports, afin de discuter des écarts de notation ESG, de l'exposition potentielle aux grands enjeux sectoriels et de controverses identifiées au préalable. Les rapports d'empreinte carbone font également l'objet de discussions pour comparer les émissions, la qualité des entreprises en mesure d'offrir une couverture contre le risque carbone (pionnière, moyenne ou à la traîne), leur implication dans les combustibles fossiles, l'analyse d'attribution et l'exposition aux solutions de technologies propres.

Depuis juillet 2019, Carmignac publie un rapport de synthèse mensuel ESG spécifique à chaque fonds, qui est publié sur les domaines en anglais de chacune de nos pages web consacrées aux fonds ISR. La note globale moyenne du portefeuille en matière d'ESG basée sur les notations MSCI ESG et la couverture est indiquée, ainsi que les notes par rapport à l'indice de référence du fonds pour chacune des lettres ESG. Les 5 titres les mieux notés ainsi que les 5 titres à la pondération relative la plus importante y sont affichés.

## **5.2. Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le/les fonds ?**

Les 17 fonds étudiés au regard des enjeux ESG et/ou de l'empreinte carbone utilisent leurs propres indicateurs de référence, mais aussi les indices MSCI ESG et MSCI Low Carbon Target.

Pour les fonds relevant du champ d'application de ce code de transparence, nous avons mis en place un suivi et une publication de certains critères communs E, S, G et droits de l'homme en tant que points clés à mesurer dans les indicateurs de performance ESG. L'équipe de Sustainability suivra l'évolution de ces indicateurs et d'autres au fil du temps. Une explication complète de ces indicateurs et mesures peut être trouvée sur la page Web des fonds dans la section des documents et rapports sous indicateurs ESG et droits de l'homme.

## **5.3. Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?**

L'approche ESG globale de Carmignac et les six Fonds socialement responsables sont identifiés sur la page web de Carmignac dédiée à l'ISR :

[https://www.carmignac.lu/fr\\_LU/nous-connaitre/investissement-socialement-responsable-isr-3437](https://www.carmignac.lu/fr_LU/nous-connaitre/investissement-socialement-responsable-isr-3437)

La page web de chacun de ces six fonds comporte également trois documents relatifs à l'ISR :

- les « Lignes directrices ISR » qui détaillent l'approche ISR des Fonds (de la sélection dans l'univers d'investissement au suivi du portefeuille),
- le « Flyer ISR » qui donne un plus bref aperçu de l'approche ISR des Fonds.
- Le Rapport mensuel ESG
- Indicateur ESG et Droit humain



Ces trois documents s'adressent aux investisseurs particuliers. Les rapports annuels des 17 fonds qui respectent les critères ESG comportent un commentaire complet sur les enjeux ESG et leur évaluation.

Les résultats des sept fonds concernés par la mesure de l'empreinte carbone font également l'objet d'une discussion approfondie dans leurs rapports annuels respectifs et à la rubrique ISR de notre site web.

[https://www.carmignac.lu/fr\\_LU/nous-connaître/investissement-socialement-responsable-isr-3437](https://www.carmignac.lu/fr_LU/nous-connaître/investissement-socialement-responsable-isr-3437)

On y trouve notamment le volume d'émissions de carbone par million de dollars investi, le total des émissions de carbone et l'intensité carbone.

Le site dédié à l'investissement socialement responsable de Carmignac fournit des informations plus détaillées sur son approche « mainstream » ESG, ses Fonds socialement responsables spécifiques et l'approche de faibles émissions de carbone appliquée.

Classe d'actifs	Fonds	ISIN	Généralisation des critères ESG	Approche ISR
Mixte	Carmignac Patrimoine	FR0010135103	✓	
Mixte	Carmignac Portfolio Patrimoine	LU0992627611	✓	
Actions	Carmignac Euro-Entrepreneurs	FR0010149112	✓	
Actions	Carmignac Portfolio Euro-Entrepreneurs	LU0992625326	✓	
Actions	Carmignac Investissement	FR0010148981	✓	
Actions	Carmignac Portfolio Investissement	LU0992625839	✓	
Obligations	Carmignac Sécurité	FR0010149120	✓	
Obligations	Carmignac Portfolio Sécurité	LU0992624949	✓	
Actions	Carmignac Portfolio Commodities	LU0992629237	✓	
Obligations	Carmignac Portfolio Unconstrained Global Bond	LU0992630599	✓	
Actions	Carmignac Emergents	FR0010149302	✓	✓
Actions	Carmignac Portfolio Emergents	LU0992626480	✓	✓
Actions	Carmignac Portfolio Grande Europe	LU0992628858	✓	✓
Mixte	Carmignac Portfolio Patrimoine Europe	LU1744630424	✓	✓
Mixte	Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine	LU0992631647	✓	✓
Actions	Carmignac Portfolio Grandchildren	LU1966631001	✓	✓
Actions	Carmignac Portfolio Family Governed	LU1966630706	✓	✓

\*Pour la partie actions du portefeuille

## Intégration des critères ESG

## Approche ISR

Fonds	Intégration des critères ESG						Approche ISR										
	Intégration des critères ESG	Exclusions normatives	Exclusions	Politique de vote active	Empreinte carbone	Analyse ESG	Politique de vote ciblée >80 %	Approche ISR détaillée dans le prospectus	Approche de faibles émissions de carbone	Label ISR	Exclusions étendues	« Best-in-universe »	« Best-efforts »	« Best-in-class »	Obligations vertes	Impact positif	Approche thématique
Carmignac Patrimoine	✓	✓	✓	✓		✓											
Carmignac Portfolio Patrimoine	✓	✓	✓	✓		✓											
Carmignac Euro-Entrepreneurs	✓	✓	✓	✓	✓	✓											
Carmignac Portfolio Euro-Entrepreneurs	✓	✓	✓	✓	✓	✓											
Carmignac Investissement	✓	✓	✓	✓	✓	✓											
Carmignac Portfolio Investissement	✓	✓	✓	✓	✓	✓											
Carmignac Sécurité	✓	✓	✓	✓		✓											
Carmignac Portfolio Sécurité	✓	✓	✓	✓		✓											
Carmignac Portfolio Commodities	✓	✓	✓	✓	✓	✓											
Carmignac Portfolio Unconstrained Global Bond	✓	✓	✓	✓		✓											
Carmignac Emergents	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓					
Carmignac Portfolio Emergents	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓					
Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓			
Carmignac Portfolio Grande Europe	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓					✓
Carmignac Portfolio Patrimoine Europe	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓*	✓*	✓	✓					✓*
Carmignac Portfolio Grandchildren	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓					✓
Carmignac Portfolio Family Governed	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓					

\*Pour la partie actions du portefeuille

---

**GLOSSAIRE**


---

Intégration des critères ESG	Évalue les risques E, S et G et les documente dans le cadre de la thèse d'investissement, dialogue avec les entreprises sur les questions ESG
Exclusions normatives	Respecte les exclusions mondialement reconnues dans les listes de sanctions de l'UE et de l'ONU
Exclusions	Les principales exclusions strictes sont les entreprises intervenant dans les secteurs des armes controversées, du tabac, du charbon (chiffre d'affaires limité à 5-25 %) et du nucléaire (exclusion partielle).
Politique de vote active	Haut niveau de participation aux votes (50-75 %)
Empreinte carbone	Rapport complet sur l'empreinte carbone, l'analyse d'attribution, les technologies propres, la gestion du risque carbone, la notation par rapport aux indicateurs de référence et à l'indice Low Carbon
Analyse ESG	Évaluation complète de la notation des facteurs E, S et G par rapport à celle des indicateurs de référence et de l'indice ESG
Politique de vote ciblée >80 %	La participation au vote dans les Fonds dépasse 80 %, et peut engendrer la rédaction d'un rapport de développement durable et l'initiation d'un dialogue avec les entreprises en cas de vote à l'encontre des recommandations de développement durable
Approche ISR détaillée dans le prospectus	Approche socialement responsable et critères de sélection de valeurs extra-financiers, le tout détaillé dans le prospectus du Fonds
Label ISR	Labellisation ISR reconnue et audit annuel par un auditeur agréé par l'État
Approche de faibles émissions de carbone	Émissions de carbone proches de l'indice MSCI Low Carbon Target. Le fonds évite les indices de référence dans les combustibles fossiles et le charbon thermique
Exclusions étendues	Listes d'exclusions supplémentaires. Ex. : divertissement pour adultes, jeux d'argent, alcool, sables bitumineux, charbon, maltraitance animale
« Best-in-universe »	Meilleures pratiques ESG tous secteurs confondus
« Best-efforts »	Entreprises démontrant une amélioration de leurs politiques ESG
« Best-in-class »	Meilleures pratiques ESG au sein de chaque secteur
Obligations vertes	Participation à des émissions d'obligations vertes émises par des entreprises ou des entités publiques
Impact positif	Investissements réalisés dans des entreprises ayant l'intention de générer un impact environnemental et social mesurable parallèlement à un rendement financier
Approche thématique	Fonds avec des thèmes durables dans l'environnement ou le social (énergies renouvelables, soins de santé aux plus démunis, etc.). Souvent des fonds à impact positif

---

**5.4. Veuillez énumérer tous les supports et documents publics (sites web inclus) que vous utilisez pour informer les investisseurs de l'approche ISR du fonds, en ajoutant un lien vers une liste détaillée et récente (moins de six mois) des participations du ou des fonds.**

- La page web de chaque Fonds\* :
  - [https://www.carmignac.lu/fr\\_LU/fonds/carmignac-portfolio-grandchildren/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds](https://www.carmignac.lu/fr_LU/fonds/carmignac-portfolio-grandchildren/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds)
  - [https://www.carmignac.lu/fr\\_LU/fonds/carmignac-portfolio-family-governed/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds](https://www.carmignac.lu/fr_LU/fonds/carmignac-portfolio-family-governed/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds)
- La page web dédiée à l'ISR :
  - [https://www.carmignac.lu/fr\\_LU/nous-connaitre/investissement-socialement-responsable-isr-3437](https://www.carmignac.lu/fr_LU/nous-connaitre/investissement-socialement-responsable-isr-3437)
- Prospectus disponibles sur la page web de chaque Fonds\*
- Rapport annuel/semestriel disponibles sur la page web de chaque Fonds\*
- DICI disponibles sur la page web de chaque Fonds\*
- Positions détaillées des Fonds disponibles dans les rapports trimestriels
- Indicateur ESG et Droits de l'Homme disponibles sur la page web de chaque Fonds\*
- Documents disponibles sur la page web de chaque fonds\* et sur la page web dédiée à l'ISR :
  - le rapport mensuel ESG
  - Flyer ISR
  - Lignes directrices ISR

\* Carmignac Portfolio Grandchildren, Carmignac Portfolio Family Governed

Source : Carmignac, Novembre 2019. Ce document ne peut être reproduit en tout ou partie, sans autorisation préalable de la société de gestion. Il ne constitue ni une offre de souscription, ni un conseil en investissement. Les informations contenues dans ce document peuvent être partielles et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. Copyright: Les données publiées sur cette présentation sont la propriété exclusive de leurs titulaires tels que mentionnés sur chaque page. Carmignac Portfolio désigne les compartiments de la SICAV Carmignac portfolio, société d'investissement de droit luxembourgeois conforme à la directive OPCVM. Les Fonds sont des fonds communs de placement de droit français conformes à la directive OPCVM. L'accès aux Fonds peut faire l'objet de restriction à l'égard de certaines personnes ou de certains pays. Ils ne peuvent notamment être offerts ou vendus, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une « U.S. person » selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S » et/ou FATCA. Les Fonds présentent un risque de perte en capital. Les risques, les frais courants et les autres frais sont décrits dans les DICI (Document d'Information Clé pour l'Investisseur). Les prospectus, DICI, et rapports annuels des Fonds sont disponibles sur le site [www.carmignac.com](http://www.carmignac.com) et sur simple demande auprès de la Société de Gestion. Les DICI doivent être remis au souscripteur préalablement à la souscription. • **En Belgique** : Ce document n'a pas été soumis à la validation de la FSMA. Il est destiné aux professionnels uniquement. Le prospectus, le KIID, les valeurs liquidatives, le dernier rapport (semi-) annuel de gestion sont disponibles en français et en néerlandais gratuitement auprès de la société de gestion, tél +352 46 70 60 1 ou par consultation du site internet [www.carmignac.be](http://www.carmignac.be) ou auprès de Caceis Belgium S.A. qui assure le service financier en Belgique à l'adresse suivante: avenue du port, 86c b320, B-1000 Bruxelles. Le KIID doit être fourni au souscripteur avant chaque souscription, il doit le lire avant chaque souscription. • **En Suisse** : Les prospectus, KIID et les rapports annuels sont disponibles sur le site internet [www.carmignac.ch](http://www.carmignac.ch) et auprès de notre représentant en Suisse, CACEIS (Switzerland), S.A., Route de Signy 35, CH-1260 Nyon. Le Service de Paiement est CACEIS Bank, Paris, succursale de Nyon / Suisse Route de Signy 35, 1260 Nyon. Le KIID doit être remis au souscripteur préalablement à la souscription.

**CARMIGNAC GESTION** - 24, place Vendôme - F - 75001 Paris - Tél : (+33) 01 42 86 53 35. Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF. SA au capital de 15,000,000 € - RCS Paris B 349 501 676

**CARMIGNAC GESTION Luxembourg** - City Link - 7, rue de la Chapelle - L-1325 Luxembourg - Tel : (+352) 46 70 60 1 - Filiale de Carmignac Gestion. Société de gestion de fonds d'investissement agréée par la CSSF. SA au capital de 23 000 000 € - RC Luxembourg B67549